

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Séance du 31 mars 2022

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le 31 du mois de mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
25/03/2022
Date d'affichage
19/04/2022

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Antoine SCHERMESSER SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

Objet de la Délibération
CA3B – groupement de Commande pour les Travaux de signalisation

LA SEANCE OUVERTE,

Objet : convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de signalisation verticale et horizontale

En préambule, il est rappelé que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de signalisation verticale et horizontale.

Les contrats ont été résiliés à l'amiable au 31 décembre 2021 en raison d'une réorganisation du titulaire induisant son désengagement sur notre territoire.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de travaux de signalisation verticale et horizontale.

La convention de groupement de commandes est à établir entre :

- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,
- la Commune de Buellas,
- la Commune de Dompierre-sur-Veyle,
- la Commune de Jasseron,
- la Commune de Lent,
- la Commune de Montcet,
- la Commune de Montracol,
- la Commune de Péronnas,
- la Commune de Polliat,
- la Commune de Servas,
- la Commune de Saint-André-sur- Vieux Jonc,
- la Commune de Saint-Denis-les-Bourg,
- la Commune de Saint Rémy,
- la Commune de Vandeins,

- la Commune de Viriat.

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation de l'accord-cadre (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification de l'accord-cadre). Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins

A titre prévisionnel, les travaux de signalisation verticale et horizontale feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement géographique. Ces derniers auront une durée initiale d'un an avec la possibilité d'une période de reconduction d'un an.

Il demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré,

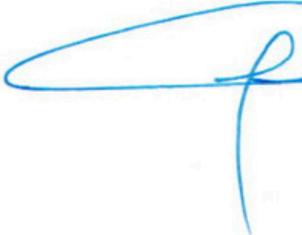
AUTORISE l'adhésion de la commune de LENT au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de signalisation verticale et horizontale ainsi que sa désignation en tant que coordinatrice du groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les communes Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Péronnas, Polliat, Servas, Saint-André-sur-Vieux Jonc, Saint-Denis-les-Bourg, Saint Rémy, Vandeins et Viriat ainsi que sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Séance du 31 mars 2022

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le 31 du mois de mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
19/04/2022

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Antoine SCHERMESSER SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

Objet de la Délibération
CA3B – avis sur PACTE DE GOUVERNANCE

CA3B – avis sur PACTE DE GOUVERNANCE

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE GRAND BOURG AGGLOMERATION

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, reprise dans l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le Conseil communautaire a décidé l'élaboration d'un tel pacte par délibération du 21 septembre 2020 votée à l'unanimité de membres présents. Ce pacte est l'aboutissement de nombreuses séquences de concertation avec les Maires du territoire, organisées à l'échelle des Conférences Territoriales. Il vise à donner des lignes directrices et des objectifs partagés entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres et à préciser :

- Le fonctionnement des instances de gouvernance de l'Agglomération,
- Les engagements de l'Agglomération en matière de soutien à ses communes membres : dans l'exercice de leurs compétences et en terme d'appuis financiers, dans une logique de solidarité territoriale,
- Les champs identifiés au titre de la déconcentration des politiques communautaires.

Afin de finaliser l'adoption de ce pacte de gouvernance, les conseils municipaux doivent formuler un avis sur son contenu dans un délai de 2 mois suivant sa transmission. Ils peuvent émettre toute proposition de modification.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de pacte de gouvernance joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire Yves CRISTIN



DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Séance du 31 mars 2022

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-deux, le 31 du mois de mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Nadine de LAJUDIE

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
19/04/2022

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Antoine SCHERMESSE SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

Objet de la Délibération
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Nadine de LAJUDIE première Adjointe, le Maire ayant quitté la salle, vote le **Compte Administratif** de l'exercice 2021 et arrête les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévu :	628 088.35 €
	Réalisé :	507 006.46 €
	Reste à réaliser :	39 767.19 €
Recettes	Prévu :	628 088.35 €
	Réalisé :	265 153.57 €
	Reste à réaliser :	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	1 333 480.88 €
	Réalisé :	738 450.98 €
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	1 333 480.88 €
	Réalisé :	898 240.48 €
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-270 302.40 €
Fonctionnement :	708 908.82 €
Résultat global :	438 606.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, vote le compte administratif 2021.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Séance du 31 mars 2022

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le 31 du mois de mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
19/04/2022

Objet de la Délibération
AFFECTATION DES RESULTAT 2021

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Antoine SCHERMESSER SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Yves CRISTIN,
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 31 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	159 789.50 €
- Un excédent reporté de :	549 119.32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	708 908.82 €
- Un déficit d'investissement de :	270 302.40 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	39 767.19 €
Soit un besoin de financement de :	310 069.59 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	708 908.82 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	310 069.59 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	398 839.23 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	270 302.40 €

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2022
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Yves CRISTIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT du REGISTRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20220331-D20223103005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Séance du 31 mars 2022

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le 31 du mois de mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
19/04/2022

Objet de la Délibération
COMPTE DE GESTION 2021

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Antoine SCHERMESSER SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Bourg en Bresse à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion 2021 est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT du REGISTRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20220331-D20223103006-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Séance du 31 mars 2022

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le 31 du mois de mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
19/04/2022

Objet de la Délibération
BUDGET 2022

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Antoine SCHERMESSER SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 228 019.23 €

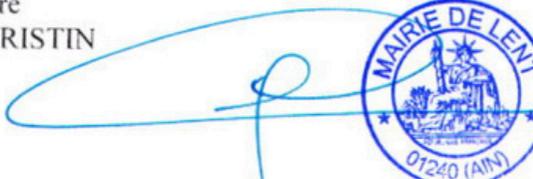
Section d'investissement : 717 056.39 €
Dont en dépenses 39 767.19 € de restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2022

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT

Séance du 31 mars 2022

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-deux, le 31 du mois de mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
19/04/2022

Objet de la Délibération
TAUX D'IMPOSITION 2022

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Antoine SCHERMESSER SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Après étude et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition communaux de 1.5 %
- **FIXE** comme suit les taux d'imposition communaux pour l'année 2022 :

* taxe foncière (bâti) : 29.66 %

* taxe foncière (non bâti) : 45.90 %

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

